

MAÎTRISER LE CONTRAT D'ÉDITION : SE PROTÉGER, VALIDER SES PRATIQUES

NIVEAU : PERFECTIONNEMENT

DURÉE : 1 jour - 7 H

Cette formation sous forme d'atelier fera le point sur les dispositions relatives au contrat d'édition et les pratiques de l'éditeur. Les participants pourront venir avec leurs contrats afin d'étudier plus particulièrement la rédaction et la mise en œuvre des clauses prévues.

SESSIONS : Du 28/10/2021 au 28/10/2021

TARIF ENTREPRISE : 500 € HT — TARIF PARTICULIER : 360 € TTC — TARIF INTRA : Nous consulter

OBJECTIFS

- Identifier les obligations de l'auteur et de l'éditeur
- Adapter ses pratiques aux dispositions législatives et à leur évolution
- Sécuriser ses pratiques lors de la signature et la mise en œuvre d'un contrat d'édition

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Retours d'expériences
- Cas pratiques et mises en situation
- Les participants sont invités à amener leurs propres contrats

FORMATEUR

Avocat expérimenté au barreau de Paris, spécialiste du droit d'auteur et des problématiques juridiques dans l'édition papier et numérique

PUBLICS

- Éditeur, gérant et salarié dans le domaine de l'édition

Si vous vous identifiez comme une Personne en Situation de Handicap : afin de bien vous recevoir, contactez notre équipe à l'adresse formations@fontaineolivres.com pour évaluer ensemble les adaptations et accessibilités nécessaires pour participer à notre formation.

PRE-REQUIS

- Il n'y a pas de prérequis particulier pour cette formation.

PROGRAMME

I. Sécuriser son contrat avant et au moment de la signature

- Identifier les différents auteurs et ayant-droits
- Établir des relations pré-contractuelles sans risque
- Faire signer le contrat en bonnes et dues formes

II. Quelles sont les obligations de l'auteur ?

- Peut-on obliger un auteur à remettre son manuscrit ?
- Comment s'organise contractuellement la promotion de l'ouvrage ?
- Comprendre les enjeux du droit de préférence et les obligations de l'auteur sur les œuvres à venir

III. Quelles sont les obligations de l'éditeur ?

- Dans quels cas peut-on refuser la publication

d'un ouvrage ?

- Qu'entend-on par la notion d'exploitation permanente et suivie en matière d'édition imprimée et numérique ?

IV. Dans quels cas le contrat peut-il prendre fin ?

- Identifier les responsabilités de l'auteur sur l'ouvrage publié
- Le non-respect des obligations de chacune des parties

- La fin d'exploitation

Vous avez une question concernant cette formation ? Ecrivez à formations@fontaineolivres.com ou appelez le **01 43 14 03 94**.

MODALITES PÉDAGOGIQUES

- En présentiel ou à distance

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Autoévaluation des compétences